Entre représentation législative et réalité migratoire : entretien avec la sénatrice Karina Ruiz

Entretien réalisé par Daniel Solís Martínez

10 novembre 2026

Introduction

Cet entretien avec la sénatrice Karina Ruiz porte sur sa situation migratoire aux États-Unis et sur les conséquences qu'elle dit en subir dans l'exercice présentiel de ses responsabilités législatives au Mexique. Les questions abordent son expérience personnelle, la continuité de son travail, la reddition de comptes et ses propositions en matière de protection consulaire. Les lecteurs peuvent ainsi prendre directement connaissance de ses réponses et apprécier les enjeux soulevés.

Situation migratoire actuelle

1. Pourriez-vous expliquer, dans les termes que vous jugez appropriés, quelle est actuellement votre situation migratoire aux États-Unis et quelles circonstances juridiques ou administratives entravent vos déplacements vers le Mexique ?

Le 13 août 2026, la Commission des recours en matière d'immigration (BIA, selon son sigle anglais) a rendu la décision Matter of Delcarmen-Lara, modifiant l'interprétation applicable aux voyages effectués sous le régime de l'Advance Parole, une autorisation permettant à certaines personnes dépourvues du statut de résident de quitter temporairement les États-Unis et de solliciter leur réadmission. Par cette décision, la BIA a établi que ces voyages constituent également une sortie du territoire aux fins des sanctions liées à une présence irrégulière.

En tant que DREAMer et bénéficiaire du programme DACA, je disposais de l'Advance Parole, qui permettait auparavant de voyager temporairement sans déclencher, du seul fait du déplacement, les interdictions de territoire de trois ou dix ans liées à une présence irrégulière. Toutefois, cette nouvelle décision est revenue sur cette interprétation et a établi qu'un départ des États-Unis avec cette autorisation peut entraîner de telles sanctions, selon la durée de la présence irrégulière et les circonstances propres à chaque dossier.

Ce changement a des conséquences directes pour les DREAMers qui, comme moi, possèdent ce document, mais doivent désormais reconsidérer la possibilité de voyager à l'étranger. Dans mon cas, cette nouvelle interprétation m'empêche de quitter le territoire tant que ma procédure d'obtention de la résidence permanente n'aura pas abouti. Je dois donc rester dans le pays, bien que je dispose d'une autorisation qui me permettait auparavant de voyager et de revenir.

2. Quelles conséquences un départ du territoire américain pourrait-il avoir pour vous à l'heure actuelle ?

Si je quittais aujourd'hui le pays, je ne pourrais plus y entrer à nouveau : lors de ma tentative de retour, je serais frappée d'une interdiction de dix ans. Je serais ainsi privée de la possibilité de retrouver mes enfants et devrais attendre au Mexique l'issue de ma procédure de régularisation.

La dimension humaine de son expérience

3. Au-delà de vos responsabilités de parlementaire, comment vivez-vous personnellement cette situation ?

Cela n'a pas été facile. D'une part, les politiques du gouvernement actuel rendent les démarches migratoires un peu plus complexes qu'auparavant ; d'autre part, de nombreuses spéculations négatives ont circulé à mon sujet et sur les responsabilités que j'exerce au Mexique.

4. À quelles incertitudes, difficultés ou décisions avez-vous dû faire face, et quels aspects de cette expérience estimez-vous encore insuffisamment compris par l'opinion publique mexicaine ?

Je tiens à souligner que demander un titre de résidence est, selon moi, un droit légitime, et non un délit : j'ai construit ma vie dans ce pays. Je connais les mêmes incertitudes que des milliers de migrants. Ma procédure est identique à celle de n'importe quelle autre personne ; ma fonction parlementaire ne me confère aucun privilège. Si la résidence m'était refusée, je pourrais être expulsée comme toute autre personne migrante.

Par ailleurs, il m'a été très difficile de ne pas pouvoir assumer pleinement, par ma présence physique, mes responsabilités auprès des Mexicaines et des Mexicains de l'étranger et au Sénat mexicain, puisque je ne peux quitter le pays. Je n'ai cependant pas cessé d'exercer mes fonctions législatives et j'espère pouvoir reprendre bientôt mes activités sur place. Il ne s'agit pas seulement des obligations liées à ma fonction, mais de tout ce que cette représentation signifie pour les migrantes et les migrants qui m'ont accordé leur confiance.

Je voudrais également préciser un point que beaucoup ignorent peut-être : je ne tire aucun avantage de mon mandat au Sénat pour ma procédure migratoire. Je suis les mêmes démarches que tout le monde et je n'ai pas cessé de travailler.

Chronologie des événements et continuité du travail législatif

5. À partir de quand votre situation migratoire a-t-elle commencé à limiter vos déplacements au Mexique ?

À partir du 20 août, alors que je me préparais à reprendre mes travaux législatifs au Mexique. Dès ce moment, j'ai évité de quitter le pays jusqu'à ce que ma situation soit clarifiée.

6. Quand et comment en avez-vous informé les autorités du Sénat, et quelles activités législatives avez-vous pu mener pendant cette période afin de continuer à exercer votre mandat de représentation ?

Une fois la situation mieux comprise, j'ai contacté le sénateur Ignacio Mier, coordinateur du groupe parlementaire Morena, parti auquel j'appartiens, afin de l'informer de ma situation et des raisons pour lesquelles je ne pouvais être physiquement présente au début de la session parlementaire.

J'ai déposé des propositions législatives, participé à distance aux réunions des commissions et suivi les travaux des séances, même si je n'ai pas pu voter en séance plénière, le vote exigeant une présence physique.

Responsabilité institutionnelle, transparence et reddition de comptes

7. Face aux interrogations publiques concernant vos absences physiques, leurs justifications réglementaires et la rémunération attachée à votre mandat, quelles précisions estimez-vous nécessaires ?

Je ne voudrais pas manquer cette occasion de clarifier un sujet qui a suscité des critiques à mon égard. Il est faux de dire que j'ai abandonné mes responsabilités pour obtenir la nationalité américaine. C'est un mensonge : je ne pourrais pas devenir citoyenne sans avoir préalablement régularisé ma situation migratoire en obtenant la résidence permanente. Depuis vingt-sept ans, j'ai construit pratiquement toute ma vie dans ce pays, où je suis arrivée à quinze ans. Aujourd'hui, ayant fondé une famille, je souhaite continuer à partager des moments avec mes enfants et mes petits-enfants. Ce n'est pas un délit, mais une démarche qu'entreprennent de nombreuses personnes migrantes pour rester auprès de leur famille.

Je le précise parce que l'on m'a accusée d'abandonner les personnes que je représente au Sénat mexicain afin de rechercher la citoyenneté américaine. Je suis pleinement consciente de l'engagement pris envers les Mexicaines et les Mexicains de l'étranger. Je suis la première à souhaiter rentrer pour continuer à œuvrer en faveur de notre communauté. J'espère que l'on comprendra que régler ma situation migratoire répond également à une nécessité personnelle et familiale, sans que cela signifie renoncer aux responsabilités que j'ai envers vous.

8. Quelles solutions institutionnelles ont été envisagées, notamment la participation à distance, la prise d'un congé parlementaire ou l'intervention de votre suppléant, afin d'assurer la continuité de la représentation ?

Je tiens à préciser que des solutions ont été étudiées, mais qu'elles supposeraient de nombreuses modifications du règlement du Sénat. Cela n'est pas possible pour l'instant, car une telle démarche prendrait du temps. Pour ma part, je participe dans le cadre réglementaire existant, notamment aux activités pouvant être menées à distance, comme les réunions de commissions, et je suis les séances. De même, lorsque des votes importants ont été nécessaires, j'ai demandé un congé parlementaire pour ne pas entraver les travaux, car je suis convaincue qu'il faut agir dans l'intérêt de notre communauté migrante.

Son expérience de représentante des Mexicains de l'étranger

9. Vous connaissez personnellement les difficultés auxquelles les personnes migrantes peuvent être confrontées. Comment votre expérience a-t-elle influencé votre engagement politique et quels obstacles jugez-vous particulièrement graves pour les Mexicains vivant aux États-Unis, notamment ceux dont la situation migratoire est précaire ou incertaine ?

En tant que militante, je lutte depuis plus de vingt ans pour les droits de notre communauté. Lorsque je suis arrivée au Sénat, j'ai constaté qu'il n'existait pas de programme prenant pleinement en compte celles et ceux d'entre nous qui vivent à l'étranger. Mon engagement a donc consisté, et consistera toujours, à placer les personnes migrantes au centre de l'attention, car nous faisons aussi partie du Mexique. Le principal obstacle est sans aucun doute la situation migratoire, qui relève non pas directement de notre pays d'origine, mais du pays d'accueil. C'est précisément cette situation qui m'a empêchée d'exercer pleinement mes fonctions de sénatrice.

La réalité des personnes migrantes privées de visibilité publique

10. Votre statut de sénatrice a mis en lumière une difficulté migratoire que d'autres peuvent également connaître, bien que dans des circonstances très différentes. Que révèle votre expérience sur les personnes dépourvues de représentation politique, de ressources financières, de conseils juridiques ou de moyens de faire connaître publiquement leurs difficultés ?

Depuis des années, nous, les DREAMers, vivons une situation complexe. Grâce au programme DACA, nous avons obtenu une certaine « protection » qui nous permet de travailler et d'obtenir un permis de conduire. Parallèlement, nous avons dû faire face aux tentatives de différentes administrations, à travers le pays, de supprimer ou de restreindre ce programme. Aujourd'hui, la situation est encore plus difficile pour l'ensemble des DREAMers, et davantage encore pour ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour rémunérer un avocat.

Je tiens aussi à préciser que, malgré ma qualité de sénatrice de la République, je traverse personnellement cette situation comme les autres membres de ma communauté. Je ne me sers pas de ma position politique pour en tirer avantage. Au contraire, comme des centaines de DREAMers, je me suis adressée au consulat pour recevoir des conseils juridiques. J'invite donc les DREAMers à se rendre au consulat le plus proche et à y demander une assistance juridique, afin de disposer de davantage de moyens pour faire face à la situation actuelle.

11. Quelles réalités humaines vous semblent demeurer invisibles dans les débats sur l'immigration et la sécurité aux frontières ?

Lorsque nous parlons d'immigration et de sécurité aux frontières, le débat se concentre souvent sur les décisions politiques et les mesures de contrôle, laissant de côté les besoins, les difficultés et les contributions de notre communauté migrante. Ainsi, en Arizona, en 2006, les frais de scolarité des étudiants sans papiers ont triplé, contraignant de nombreux jeunes, dont moi-même, à interrompre ou abandonner leurs études. Il y a également le manque d'accès aux soins : certaines personnes migrantes ne sont prises en charge que lorsque leur état est devenu très grave, alors qu'elles pourraient bénéficier de services préventifs pour préserver leur santé.

Une autre réalité peu visible concerne les infractions routières qui, selon les circonstances et leur qualification par les autorités, peuvent entraîner des procédures migratoires, voire des séparations familiales. Autrement dit, ce qui, pour un citoyen, peut se régler par une simple amende risque, pour une personne migrante, de compromettre son droit au séjour et d'aboutir à une expulsion. Ce ne sont là que quelques exemples parmi les nombreuses réalités absentes du débat migratoire. Elles devraient pourtant, selon moi, occuper une place centrale dans toute discussion sur l'immigration, car on oublie, derrière chaque décision, tout ce que les migrants ont apporté à ce pays.

Protection des droits et propositions institutionnelles concrètes

12. À partir de votre expérience, quelles mesures concrètes jugez-vous prioritaires pour améliorer la protection consulaire, l'accès au conseil juridique et la défense des droits des Mexicains résidant à l'étranger ?

Dans le cadre de mon mandat, j'ai toujours veillé à transmettre au ministère des Affaires étrangères les observations que m'adressent les Mexicaines et les Mexicains de l'étranger, afin d'améliorer la protection consulaire, l'accès aux conseils juridiques et la défense de leurs droits.

Concrètement, il faut continuer à renforcer l'assistance et la protection consulaires, notamment, comme l'a indiqué la présidente Claudia Sheinbaum, en maintenant des consulats ouverts à tous et des consuls de terrain qui se rendent directement dans les centres de rétention où se trouvent des ressortissants mexicains. Il faut également renforcer le Programme d'assistance juridique externe (PALE), afin d'offrir conseils et représentation juridiques aux compatriotes qui en ont besoin.

Les Mexicaines et les Mexicains de l'étranger doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls : la présidence a mis le réseau consulaire mexicain au service de leur assistance et de leur protection.

13. Quelles initiatives avez-vous portées ou envisagez-vous de promouvoir dans le cadre de votre mandat législatif, et quels enseignements pourraient être utiles à la protection des personnes migrantes dans d'autres régions du monde ?

En tant que sénatrice issue de la migration, la plupart des propositions législatives et des résolutions que je présente portent spécifiquement sur les personnes migrantes. Mon expérience et la situation que je traverse aujourd'hui me convainquent qu'il est essentiel d'œuvrer pour que les migrants mexicains — rapatriés, rentrés volontairement ou résidant toujours à l'étranger — ainsi que les personnes d'autres nationalités traversant le territoire mexicain soient considérés comme des acteurs du changement et n'aient pas à vivre ce que je vis.

Parmi les initiatives et propositions de résolution que j'ai portées figurent :

• Un projet de décret modifiant et complétant plusieurs dispositions de la Loi relative au service extérieur mexicain : il prévoit la présence, dans les consulats, d'agents publics ayant eux-mêmes une expérience migratoire, crée la notion de « Migrant mexicain vulnérable » pour les Mexicains résidant à l'étranger en situation irrégulière et impose à tout le personnel consulaire des formations aux droits humains, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accueil des usagers, afin de garantir un traitement digne et inclusif.

• Un projet de décret modifiant l'intitulé du chapitre V ainsi que les articles 81, 82 et 83 de la Loi générale sur la population : il distingue les personnes rapatriées, revenues involontairement au Mexique, des personnes rentrées volontairement, afin que la loi les identifie correctement et leur apporte un soutien adapté. Il habilite également le ministère de l'Intérieur à institutionnaliser une stratégie d'accueil digne et appropriée pour ces deux catégories, en s'appuyant sur le dispositif « México te Abraza » mis en œuvre par notre gouvernement, afin d'en garantir la continuité au-delà des alternances politiques.

• Une proposition de résolution exhortant le ministère de l'Intérieur et l'Institut national des migrations à délivrer rapidement la Carte de visiteur pour raisons humanitaires (TVRH) aux demandeurs du statut de réfugié, d'asile et de protection complémentaire au Mexique, afin de garantir leur droit à l'identité, à la mobilité et à la protection internationale.

• Une proposition de résolution invitant le ministère de l'Éducation publique, les autorités éducatives des États et les établissements publics et privés à adapter leurs règles et procédures administratives d'admission et de suivi scolaire, pour faciliter l'accès, la poursuite des études et la certification des enfants et adolescents en situation de mobilité, et garantir leur droit à l'éducation.

Ces initiatives législatives traduisent un principe clair : la migration doit toujours être envisagée sous un angle humain. Cette conviction guide mon action politique. Chaque pays peut légitimement disposer de ses propres lois migratoires, mais le respect des droits humains ne doit jamais être écarté, car je crois fermement qu'aucun être humain n'est illégal.

Son message aux citoyens et aux communautés migrantes

14. Enfin, que souhaiteriez-vous dire aux citoyens qui contestent vos absences, à ceux qui reconnaissent les difficultés auxquelles vous êtes confrontée et, surtout, aux personnes migrantes vivant une incertitude comparable ?

Je ne demande à personne de prendre mon parti, mais j'espère que l'on comprendra que régler ma situation migratoire répond aussi à une nécessité personnelle et familiale, sans que cela signifie renoncer à la responsabilité que j'ai envers les Mexicaines et les Mexicains de l'étranger que je représente.

Aux personnes migrantes et aux DREAMers, je veux dire que mes fonctions politiques ne me rendent pas différente. Je traverse les mêmes difficultés ; vous pouvez donc compter sur moi comme alliée, et je reste volontiers à votre disposition dans la mesure de mes possibilités.

Existe-t-il un aspect de votre expérience, de votre travail législatif ou des informations publiées que vous jugez indispensable de clarifier et que nous n'aurions pas abordé ?

Je tiens à souligner que ma situation migratoire et l'impossibilité actuelle de quitter les États-Unis ne devraient pas être au centre de la discussion. L'essentiel est de rendre visibles les réalités vécues par les centaines de milliers de DREAMers qui, comme moi, sont confrontés à cette restriction, même si chacun connaît des circonstances différentes. Derrière cette réalité, il y a des personnes qui n'ont pas pu dire un dernier adieu à un proche malade, retrouver des êtres chers après de longues années ou accepter des possibilités d'études ou d'emploi parce que cela aurait exigé de quitter le pays. Ce sont ces histoires, ces occasions perdues et ces familles séparées qui méritent d'être au centre du débat public et de la couverture médiatique, au-delà de ce qui arrive à une sénatrice issue de la migration.

Ce sont précisément ces situations qui m'ont poussée, dans l'exercice de mon mandat, à agir et à continuer d'agir pour que notre Mexique offre de meilleures perspectives, notamment à sa jeunesse, et que personne ne soit contraint de migrer pour construire un avenir digne. Je travaille aussi pour que les personnes qui reviennent, volontairement ou non, trouvent un pays qui les accueille avec dignité et leur offre des perspectives, et pour que celles qui choisissent le Mexique comme destination trouvent une société accueillante leur permettant de vivre dignement.

Conclusion

Les réponses de la sénatrice Karina Ruiz exposent son interprétation des difficultés migratoires auxquelles elle est confrontée et de son travail de représentation. Il appartient à chaque lecteur d'apprécier ses propos ainsi que les questions institutionnelles et humaines qu'ils soulèvent.